

100
920

Volume 58

DU QUARTIER LATIN, 24 NOVEMBRE 1975 NO. 12



on est de 10,000 à 25,000 à avorter chaque année

L'AVORTEMENT OU LE DROIT DE CHOISIR.....p.4 et 5

UN GROUPE DE FEMMES A L'U. DE M p. 8

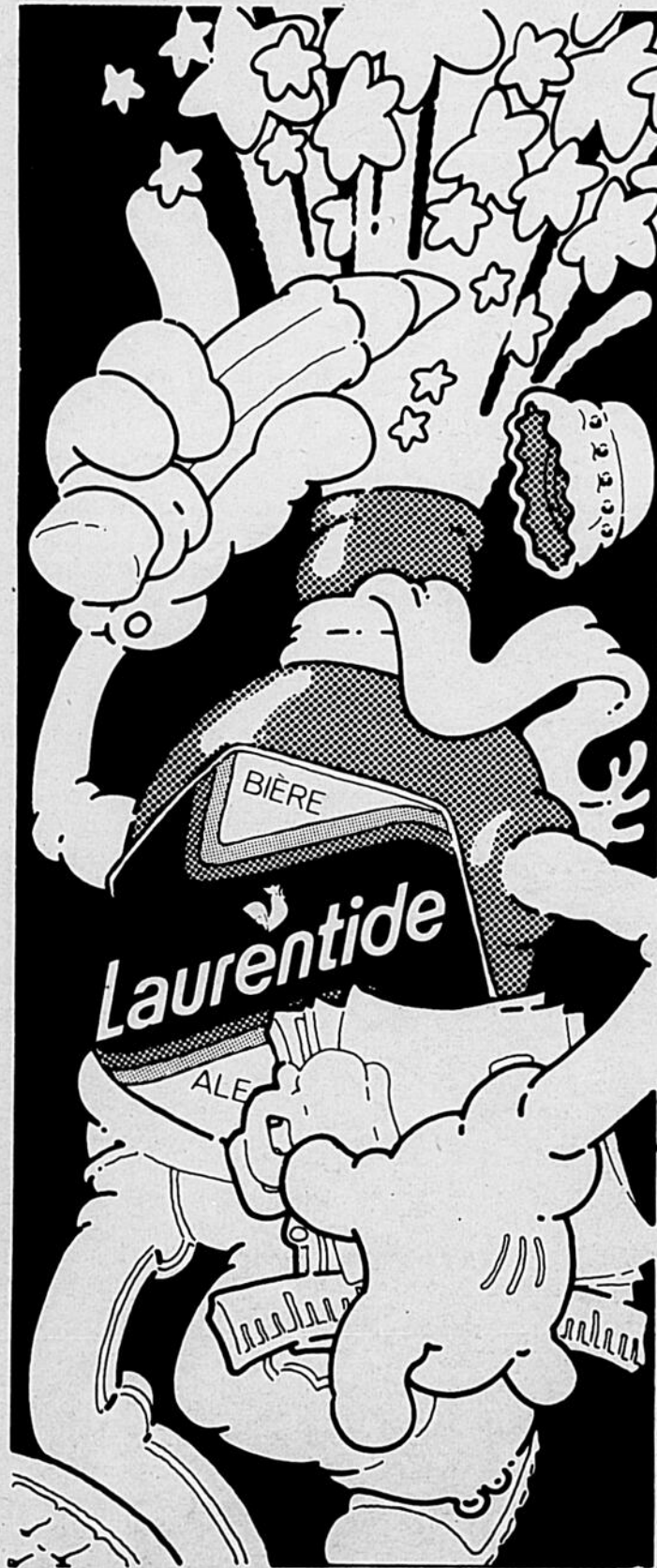
FRONT COMMUNp. 8



LE SIONISME, LE RACISME ET LES EVENEMENTS ACTUELS AU LIBAN

PAR M. CHASIK ELHOUT,
REPRESENTANT DE L'O.L.P.
MARDI 25 NOVEMBRE A 7H.30
UNION CENTER
DE L'UNIVERSITE MCGILL
3480 MCTAVISH 3 ième ETAGE



AS -TU DEUX SECONDES?

**BUREAU DES
SERVICES JURIDIQUES**

(738-4741)

FACULTE DE DROIT

Saviez-vous que si vous êtes nommé exécuteur testamentaire dans un testament écrit et signé par le testateur et deux témoins, vous êtes obligés de faire la vérification dudit testament?

En effet, seul, le testament fait sous la forme notariée n'a pas besoin d'être vérifié parce qu'il est fait sous une forme authentique. Cette procédure de vérification de testament a pour but d'examiner la conformité du testament par rapport aux règles édictées dans le Code Civil quant à sa forme; de plus, elle sert à authentifier le testament et à le rendre public à tous les gens. Cette procédure se fait par requête devant la Cour Supérieure du district où était situé le domicile du défunt. Une fois la vérification faite, le notaire en distribue des copies certifiées. Cette vérification n'empêche pas toutefois de contester le testament pour invalidité.

Si vous devez faire vérifier un testament, venez nous voir au Bureau des Services Juridiques, nous nous ferons un plaisir de faire tout la procédure pour vous.

SERGE BENOIT

Un problème, des questions? Prends rendez-vous au B.S.J. [1265-A, Pavillon des Sciences Sociales, près de la librairie des P.U.M.] par téléphone, l'après-midi, du lundi au vendredi, de 13h. 30 à 17h.00 **DES SERVICES AUXQUELS TU AS DROIT.**

COCO HERBDO

La lutte des étudiants de sociologie a ouvert les yeux de plusieurs étudiants de la F.A.S. Il ne s'agit pas de faire une critique de l'orientation et de l'aboutissement de cette lutte mais de voir son effet multiplicateur dans les autres départements.

Socio étant le point de mire de la lutte, l'assemblée générale vota donc majoritairement un comité de coordination provisoire; pour mobiliser toutes les Sciences Sociales sur l'abus de pouvoir de notre "chère" administration. La même proposition stipulait que se dit comité provisoire devrait devenir permanent afin de coordonner les autres luttes étudiantes de Sciences Sociales. Dans la fièvre sociologique ce sont ajoutés des mouvements précis dans plusieurs départements comme les "marées" d'histoire, de criminologie, de géographie, de démographie pour ne citer que ceux-là.

Mais par où commencer avec toutes ces revendications d'ordre pédagogique? L'assemblée générale clarifie donc ses demandes. C'est alors que les étudiants,

massivement, décident que le COCO aurait pour tâche première de donner aux étudiants le pouvoir décisionnel en matière pédagogique. C'est dire en bon français que les étudiants veulent le contrôle sur leur apprentissage. Ils sont tanés de programmes de cours parachutés unilatéralement par des soi-disant "bureaucrates compétents en la matière". Le raisonnement est simple et logique, nous passons au moins trois ans de notre dynamique vie dans une institution qui nous "éduque". Qui parle d'éducation sous-entend "orientation idéologique". Il y a donc des bureaucrates [ou autres] qui orientent, dans notre cas, près de 10,000 étudiants des Sciences Sociales.

L'orientation qu'on veut donner aux cours dépendra du choix des étudiants. Ceux-ci décideront de la forme et du contenu des cours pour répondre d'abord à leurs attentes et leurs intérêts. Des intérêts de "petit bourgeois" peut-être mais bien de ceux du groupe numériquement majoritaire de cette "belle université". Dans ce cas l'autonomie départementale devra être respectée.

Où est donc le COCO dans tout cela? Le COCO est présentement l'instrument pour mener cette bataille. Il est composé de deux étudiants démocratiquement élus par chaque assemblée générale départementale. Tous les étudiants y sont bienvenus comme observateurs et, pour des questions de formalité et de fonctionnement chaque département n'a que deux votes dans le COCO permanent. Le COCO fut caractérisé au début par sa lenteur et son manque d'informations générales. Vite sur ses pattes il se mit à élaborer une stratégie. Tout d'abord le COCO demande aux étudiants de chaque département de formuler des revendications précises d'ici Noël, ceci en faisant des journées d'étude bien organisées. Ces revendications doivent être amenées au COCO qui devra établir une plate-forme commune de revendications pédagogiques respectant d'une part son objectif principal qui est de donner aux étudiants le pouvoir décisionnel sur leur apprentissage et, d'autre part d'assurer l'autonomie départementale. Cette plate-forme "pédagogique" sera présentée à tous les étudiants pour adoption

finale à la rentrée de janvier.

Sur un plan pratique on s'est aperçu qu'une lutte pour un tel pouvoir nécessite une étude des status et de la charte de la F.A.S. Il faut bien voir à qui on fait face et "juridiquement parlant" où on va se placer dans les structures de pouvoir. Un sous-comité a donc été formé à cet effet et il fera son rapport à la fin de novembre. Cette lutte d'ordre pédagogique ouvre aussi le débat sur la nécessité, sur le rôle et les objectifs d'une éventuelle organisation étudiante démocratique des Sciences Sociales, qui serait une organisation souple, efficace et mobilisatrice, répondant aux intérêts des étudiants et prenant une part active dans les mouvements sociaux du Québec. Un tel projet suscite beaucoup de questions, et des réponses naissent de "puissants débats". Le COCO reconnaît à la fois le lancement du projet et le débat démocratique qui doit être soutenu. C'est pourquoi un sous-comité a été formé pour élaborer ledit projet et le présenter aux étudiants à la rentrée de janvier. Il y aura donc deux plate-formes complémentaires à présenter aux étudiants.

Le COCO voit encore beaucoup plus grand, c'est pourquoi il organisera vers le vingt de janvier un colloque "at large" où sera discuté avec des représentants de CEGEPS et d'Universités de la province toute sorte de problèmes communs où la centralisation sera en tête d'affiche sur toutes ses formes. [Rapport Nadeau, rapport Després] par exemple. Voici donc les trois projets du COCO qui reposent tous sur la participation des étudiants à l'élaboration de leurs revendications.

Dites-vous bien que les conditions de fin de session touchent tout le monde et que le COCO n'a pas été parachuté comme un programme de cours mais qu'il émane d'un vote fortement majoritaire de l'assemblée générale et que c'est pour une "bonne cause." La bataille est rangée et il s'agit d'engager une lutte organisée qui aboutisse.

Le COCO aura donc une page d'information chaque semaine dans le Vol. 58

Le COCO est ouvert à tous et les réunions officielles se tiennent le lundi soir à 19 heures au local 6141.

REMISE EN QUESTION

Les étudiants du département de géographie de l'UdeM ont entamé depuis trois semaines une période de remise en question de l'orientation du département et de l'enseignement de la géographie à l'université. Des journées d'étude appuyées par plusieurs conférences sur les nouvelles tendances en géographie et le rôle du géographe dans la société ont fait ressortir un malaise persistant depuis de nombreuses années au département. Les étudiants ont conclu, en toute connaissance de cause, à la nécessité d'une réforme complète et immédiate au département. Cette réforme vise à abandonner la géographie culturelle et traditionnelle imputable à l'inertie d'une partie du corps professoral.

L'élaboration de la réforme a été exposée dans un dossier critique daté du 20 novembre. Ce dossier vise à combler le retard de vingt ans du département face aux



DE LA GEOGRAPHIE A L'U DE M.

nouvelles tendances de la géographie moderne [ex: géographie sociale, le néo-humanisme en géographie et la quantification en géographie]. Le dossier propose une épuration au niveau du corps professoral, un nouveau programme conçu avec la collaboration des professeurs les plus compétents et des revendications précises sur l'évolution et la bonne marche du département.

Cette remise en question n'est pas particulière à la géographie à l'UdeM puisque le malaise face à la discipline se rencontre dans d'autres départements de géographie au Québec. Par conséquent, la diffusion du dossier critique dans toute la province est nécessaire pour que le fruit de la réflexion soit valable. Ce n'est qu'un début... [A suivre.]

Les étudiants de géographie, U. de M.



Le 4 novembre dernier, le cas désormais historique du Dr. Morgentaler refaisait surface. Cette fois, celui-ci avait à faire face au comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, réuni afin d'étudier la pertinence de lui retirer son droit de pratique médicale. On a beaucoup parlé du Dr. Morgentaler, de ses retentissants procès et de l'avortement en général. Mais le problème reste entier, et on tolère toujours que 25,000 québécoises se fassent charcuter chaque année, dans des avortements clandestins. "On", c'est une rimbambelle de "bien-pensants" plus ou moins bigots, de pauvres femmes tellement conditionnées par un entourage restrictif qu'elles en arrivent à condamner d'autres femmes, d'hommes chauvins qui n'ont rien compris, ni aux femmes, ni à la société, et de politiciens élus pour "servir le peuple" (moins les femmes), et qui continuent à maintenir l'avortement dans le code criminel [articles 251 et 252]. Cette loi parrainée en chambre par l'ex-ministre Turner, mais préparée par l'ex-ministre de la justice P.E. Trudeau, dans le cadre de sa loi omnibus, rend passible de "l'emprisonnement à perpétuité" quiconque tente de pratiquer un avortement.

Une femme qui se fait avorter est elle-même passible de 2 ans de prison [ça fait 25,000 coupables, ça!].

Ces sanctions ne s'appliquent pas à un "médecin qualifié" qui pratique, dans un "hôpital accrédité et approuvé", un avortement



dit "thérapeutique", après étude du cas par un "comité" formé de 3 médecins, nommés par le conseil de l'hôpital. L'avortement peut être permis par ce "comité", si "à son avis la continuation de la grossesse de cette personne de sexe féminin mettrait ou mettrait probablement en danger la vie ou la santé de cette mère."

Vous me direz: "Il y a alors moyen d'avorter légalement?" Il y aurait bien sûr une possibilité, tout dépend de l'interprétation qu'on fait de cette loi; car on peut lui faire dire bien des choses.

Ainsi, si on donnait au mot "santé" sa définition propre, i.e. celle de l'Organisation Mondiale de la Santé: "un bien-être physique, moral et intellectuel", toute grossesse non désirée deviendrait un obstacle majeur à la santé. Survenant chez une étudiante qui se voit ainsi projetée sur le marché du travail, chez une femme de 40 ans qui commençait à peine à jouir de sa liberté nouvelle, chez une autre, "économiquement faible", qui arrive à peine à donner le minimum aux enfants qu'elle a déjà, à celle-là qui ne se sent pas assez de maturité ou d'assurance pour prendre en charge un être humain, avec toutes les responsabilités que ça implique, une grossesse non désirée peut bouleverser tout l'équilibre moral de l'individu et lui porter de graves atteintes intellectuelles.

Pourtant le gouvernement a choisi une autre interprétation du mot "santé", celle qui fait son affaire, naturellement [la loi n'est-elle pas là pour que LUI en fasse ce qu'il veut].

Les nuances sémantiques varient de plus d'une province à l'autre et d'une langue à l'autre. L'an dernier, on a fait 24,000 avortements thérapeutiques en Ontario, 10,000 en Colombie-Britannique, 4,000 seulement au Québec, et là-dessus: 320 dans des hôpitaux francophones!!! Un "danger pour la santé", en français, c'est être à l'article de la mort. On a déjà refusé un avortement à une femme souffrant de troubles coronariens sérieux et à une autre, atteinte de cancer, sous prétexte qu'elles pouvaient quand même porter leur enfant à terme... Et après?... Voyons, la coutume n'a-t-elle pas été depuis des millénaires de laisser la femme se démerder toute seule?

A part les caprices du dictionnaire, à quoi peut-on attribuer une pareille différence? Les médecins anglophones sont peut-être un peu moins puritains que leurs confrères francophones, mais ils ont surtout compris la rentabilité de telles opérations, et en profitent pour charger à l'assurance-

maladie, des frais supplémentaires et inutiles d'anesthésie générale et d'hospitalisation.

Il n'y a cependant pas de quoi pousser de grands cris devant le nombre d'avortements thérapeutiques pratiqués en dehors du Québec, le gouvernement fédéral exerçant une surveillance étroite. Il n'est absolument pas question de permettre l'avortement libre, i.e. sans raisons impératives, et on se charge de rappeler à l'ordre les hôpitaux qui font un petit peu trop d'avortements. Le ministère de la santé peut d'ailleurs exiger copie de toutes les autorisations d'avortements thérapeutiques.

Rappelons qu'il n'est pas obligatoire, pour un hôpital, de former un comité d'étude et que, quand il y en a un, la direction de l'hôpital y nomme très souvent des opposants acharnés de l'avortement. En plus d'être imprécise et discriminatoire, cette foutue loi se permet des illogismes ridicules: ainsi, un avortement effectué dans l'état de New-York est-il remboursé par l'assurance-maladie du Québec, et les petites annonces d'agences offrant un avortement "sûr, légal, confidentiel" [et toujours beaucoup plus cher] sont-elles parfaitement légales.

Arrêté le 4 juin 1970 en vertu de cette loi, le Dr. Morgentaler plaide non coupable, et après une enquête préliminaire est cité à son procès le 18 octobre 1973. Le 13 novembre, il est acquitté par les jurés. La couronne va en appel, où on renverse le jugement. La Cour Suprême maintient cette dernière décision, créant ainsi un précédent judiciaire.

L'été dernier, le Dr. Morgentaler est de nouveau acquitté par un autre juré, pour une accusation semblable. La Couronne a encore porté l'affaire devant la Cour d'Appel du Québec, mais celle-ci dispose d'un temps illimité pour rendre son jugement. On semble attendre ce verdict pour entamer les quelques 10 procès qu'il reste à subir au Dr. Morgentaler, ainsi que ceux des Drs. Robert Tanguay et Yvan Machabée, et de Mme. Johanne Cormax.

Fin juillet, 116 médecins envoyaient une lettre au ministre de la Justice, déclarant qu'ils avaient tous procédé déjà à des avortements. D'autres témoignages ont suivi, ils sont maintenant 350. On

L'AVORTEMENT

leur a tous délégué des policiers, pour tenter de leur faire avouer qu'ils n'avaient jamais pratiqué ces avortements. La réalité commencerait-elle à déranger nos autorités?

En attendant, le Dr. Morgentaler purge toujours sa peine de 18 mois de prison. Il aurait eu droit à une libération conditionnelle après le tiers de sa sentence; on la lui a refusée malgré une bonne conduite et une faiblesse cardiaque récente.

on tire! Elle doit, en principe, se retrouver d'un coup, au bas du-dit escalier [c'est d'ailleurs la seule chose qu'on garantit dans le procédé...]. A un expérimentateur de cette méthode [ce, sur sa femme, bien sûr] à qui on demandait s'il apprécierait de recevoir un tel traitement, on reçut cette brillante réponse: "Ben...moi chu pas enceinte..."

Un avortement clandestin peut

que le fœtus soit un être humain [avec à l'appui des photos de petits être violets dans un sac de poubelle]. Mais y a-t-il bien vie humaine? C'est très difficile à déterminer, aussi a-t-on pris comme référence le même seull que pour la mort, i.e. l'activité du système nerveux central; il y a mort quand cette activité cesse; toute conscience disparaît alors et on enregistre un électroencéphalogramme plat [c'est alors qu'on procède, par exemple, aux prélèvements d'organes]. Or, "anatomiquement et biologiquement, un fœtus de quelques semaines ne peut avoir de phénomène de conscience, étant donné qu'il n'a pas de système nerveux central" [Dr. Jacques Monod, prix Nobel de physiologie et de médecine]. Ce système n'apparaît d'ailleurs qu'au 4e ou 5e mois de grossesse.

Ces "Pro-Vie" ont de toutes façons une définition de la vie assez personnelle: "même si on me disait que la mère va mourir, je ne consentirais pas à tuer. Je n'aurais pas le coeur de tuer un enfant pour sauver la mère" [Dr. René Simard, La Presse, 5-2-74]... Si c'est ça leur respect de la vie! On comprend qu'ils ne s'intéressent pas aux enfants battus, sous-alimentés, défavorisés... Ils sont nés, c'est l'essentiel. Qu'ils s'arrangent, eux aussi!

On s'inquiète aussi des risques physiques d'un avortement. Effectué dans des conditions sécuritaires, il présente moins de danger qu'une grossesse. Dans les pays industrialisés, le taux de mortalité dû à des grossesses est de 20 100,000; celui des avortements cliniques, de 1.2 à 4.5 100,000.

On parle aussi de santé mentale de la mère, des remords... Dans une société qui condamne l'avortement comme une abomination, et culpabilise la femme, ce n'est pas étonnant. Mais un avortement légal n'a pas ces terribles conséquences psychologiques. A ce sujet, donner son enfant à l'adoption est encore pire. Comment ne pas y penser sans cesse, à chaque fois qu'on voit un enfant du même âge, et ne pas se demander si c'est le sien?

Mais un des arguments les plus révoltants pour perpétuer les grossesses forcées et les avortements-boucherie, c'est le désir de faire "payer" la femme [dans plusieurs pays, on pratiquait des curetages "à vil", sans aucune anesthésie,

question de donner une bonne leçon à l'avortée!]

Mais que veut-on lui faire payer? D'abord, son plaisir. La vieille mentalité catholique voulant qu'une femme "doive vivre dans la souffrance", persiste encore. On a toujours nié la sexualité féminine et le droit qu'une femme a de connaître son corps, et d'en disposer.

"En ces temps modernes, avec toute l'information et la contraception dont on dispose, il ne devrait plus y avoir de grossesses-surprises." L'information? Laquelle! Des femmes croient encore que les douches vaginales ont une vertu contraceptive [et ce d'après les dires de leurs médecins], d'autres prennent de fortes doses de...222, dans le même but. Plusieurs femmes, pour des raisons de santé, ne peuvent prendre la pilule, seule méthode efficace à 100%; avec les autres moyens, la grossesse est toujours possible. De plus, les médecins et les parents remplissent souvent fort mal, quand ils le font, leur rôle d'informateurs. L'éducation sexuelle à l'école arrive souvent beaucoup trop tard.

Quand une grossesse même désirée survient, les conditions socio-économiques offertes à la femme rendent souvent impossible la venue de cet enfant. Comment une femme, seul soutien de famille, sur le Bien-Etre Social, ou gagnant un minable salaire, peut-elle avoir, avec sérénité, un enfant de plus?

Pour éliminer des avortements dans le cas de grossesses voulues, il faudrait prendre les moyens; pas une loi stupide, mais des garderies populaires, partout au Québec; une politique salariale décente, et à travail égal, salaire égal; des congés de maternité payés et l'assurance de retrouver son emploi, sans diminution des avantages acquis; de bons logements à prix abordables, dans des quartiers salubres; un partage des tâches ménagères homme-femme [car les hommes ont trop souvent tendance à "oublier" leur paternité]. A ce moment-là, les femmes qui VEULENT des enfants pourront en avoir; et qu'on laisse la paix [et l'avortement] aux autres.

Mais pour que ça change, il faudra une prise de conscience globale, de toute la situation de la femme et de la société en général. Car refuser l'avortement libre, c'est refuser à la femme le contrôle de son corps, c'est l'enchaîner à un rôle socio-politique secondaire.

La maternité, c'est le prétexte pour élever les petites filles dans la soumission, pour faire des femmes, des êtres dépendants, qui n'ont comme but que de se faire



entretenir dans le mariage [i.e. échanger leur force de travail contre la protection du mâle]. Ca aussi, c'est une vente, comme toutes celles conclues en système capitaliste. C'est une bonne aubaine aussi. S'il fallait payer le travail des "ménagères", il aurait fallu déboursier \$8 milliards en '68 [11% du PNB].

Mais qu'elle femme serait assez folle pour croire que son unique destin dans la vie est de frotter, laver, coudre et cuisiner, le tout gratuitement, si on ne liait pas ça à la maternité? Ce "cheap labour" fait merveilleusement l'affaire du système, qui joue avec la femme comme avec un yoyo. Quand il a besoin de chair à canon pour ses guerres ou de forçats pour ses usines, il crie "vive la reine du foyer"; quand il a besoin de travailleurs bon marché, il lance "vive la femme au travail" ... et là voilà qui se tape les 2 "jobs" l'une après l'autre.

La maternité, en asservissant les femmes, joue un rôle économique [main-d'oeuvre bon marché, voire gratuite], politique [gardé au fond de sa cuisine la moitié de la population, qui pourrait avoir des revendications ...], et démographique [augmentez la production d'enfants, oups, diminuez].

Et tout ça fait parfaitement l'affaire d'un système basé sur le profit maximum d'une minorité dirigeante, qui n'en est plus à une exploitation près ...

L'asservissement de la femme c'est l'aliénation de tout le prolétariat et notre lutte, c'est la lutte, plus globale, contre un système capitaliste et patriarcal.

Diane Bélanger



OU

On a ici la preuve d'une discrimination évidente et même de xénophobie. On le laisse dans un foyer pour vieillards, sans garde, et on lui refuse une liberté bien légitime. Une autre hypocrisie de notre cher gouvernement.

La corporation des médecins sera-t-elle aussi hypocrite? Auront-ils le culot de lui retirer son droit de pratique après lui avoir référé des centaines de patientes? Le Dr. Augustin Roy, président de cette corporation, a eu une de ses brillantes déclarations: "Le Christ a quand même pardonné à Marie-Madeleine"...

Entre-temps, les avortements clandestins continuent. Il y a de 100,000 à 150,000 femmes qui se font avorter au Canada, chaque année, 30 millions dans le monde. Les méthodes sont variées: Lysol, Drano, broches à tricoter [un classique], balayuse [pensez-y bien: balayuse!], douches vaginales à l'eau de javel, et le "subtil" moyen de l'escalier: après avoir "pacté" la "patiente", on la couche en haut d'un escalier, les pieds attachés par une longue corde, et

coûter de \$150. à \$700. Tous n'ont pas une fin heureuse: en '66, on admettait dans les urgences des hôpitaux canadiens, 45,000 femmes souffrant de suites d'avortements bâclés [75% des cas de stérilité secondaire sont dûs à des avortements-boucherie].

Malgré cela, des gens continuent à s'opposer à l'avortement libre. Les plus exaltés d'entre eux se sont regroupés à l'intérieur du mouvement "Pro-Vie", qui rassemble des membres du Mouvement Naturaliste Social (!!), des Chrétiens enragés... pardon, engagés, des Filles d'Isabelle, de la Ligue Catholique Féminine, de l'Association des religieuses enseignantes du Québec, et d'autres, aussi objectifs!

Notons que leurs militants sont plutôt de sexe féminin; ces femmes s'étant souvent vu imposé un grand nombre d'enfants, se refusent à accorder à d'autres le contrôle de leur maternité [ce qu'elles n'ont pas eu], et à remettre leur vie en question.

Leur argument-massue est le fait

LE DROIT DE CHOISIR

Histoire d'O: choc ou toc?

Enfin une femme qui avoue, nous dit la publicité; qui avoue quoi? que les femmes aiment ça? Or, le "ça" en question n'apparaît pas une seule fois dans le film: le sexe masculin est le grand absent, on n'y voit pas un seul pénis dénudé. Comme dans Emmanuelle, les hommes sont bottés et cravatés même quand ils baisent. Après cela un sondage sur le cinéma érotique s'étonne que le public intéressé soit essentiellement masculin. Qu'est-ce que les femmes peuvent y chercher, je vous le demande. Mais bien sûr on préfère mettre cela sur le compte de leur puritanisme: les femmes trouvent cela dégoûtant, comme elles votent naturellement à droite. Jamais on ne remet en question dans l'érotisme le fait que l'homme soit toujours le sujet regardant, jamais regardé, et que la femme soit éternellement l'objet de contemplation.

Qu'O éprouve du plaisir à être fouettée ou sodomisée, nous n'avons rien contre. Comme l'a dit si moralement un académicien français, il peut y avoir de la volupté à s'abandonner totalement à la volonté d'autrui. Mais au moins qu'on nous la montre en train d'en jouir! Mais non, les femmes enfermées dans cette maison d'initiation ne sont que des pleureuses. Au lieu de participer joyeusement avec leurs bourreaux et

se joindre en chœur, elles n'ont que larmes et pitié l'une pour l'autre. On les perpétue dans leur rôle de victimes incapables d'assumer leur propre jouissance. Ce film qui prétend nous donner un goût de sadisme ou de masochisme, ignore les règles les plus élémentaires du sadisme. Dans les

tellement simplifiée: pour passer de la classe obscure des victimes au rang de libertins, point n'était besoin de militer au M.L.F., il suffisait de prendre son pied!

Mais aujourd'hui, hélas, il en faut plus à la femme qui veut s'imposer que cette heureuse prédisposition à la

masculine, qu'il ne se limite pas à l'échange économique qui est évident, mais s'étend à toute les sphères intellectuelles du langage et des idées. Dans le film, l'échange est tout simplement symbolisé par un troc de femmes. L'homosexualité y est perçue non plus comme un rapport sexuel mais

obligé et n'aura de cesse que de lui trouver une autre femme et se faire l'artisan de leur bonheur. Ah, le beau désintéressement de l'amitié virile! Peut-on imaginer pareille générosité de la part des femmes, ces créatures tout juste bonnes à se jalouser et à s'arracher les mêmes proies?

Par contre, l'union entre deux femmes est expliquée de toute autre façon. Le saphisme, nous dit le film, est un rapport essentiellement narcissique et se situe à une période où la femme, ne se contenant plus d'admiration pour son propre corps, éprouve le besoin de le retrouver chez une partenaire, rapport que celle-ci acceptera d'autant plus facilement dans sa peur du phallus [Freud est passé par là] qui lui fait croire que coucher avec une femme entraînerait moins de conséquences qu'avec un homme. Donc, pas d'échange puisque c'est un rapport qui se réfléchit sur lui-même.

Et hop, le tour est joué. Voilà comment on enferme la femme dans un cercle refermé sur elle-même où la seule communication avec le monde de l'échange ne peut lui venir que de l'homme. Il n'y a pas de vice dans Histoire d'O. Ce n'est pas un vice voulu, c'est un vice consenti par une femme pour retenir l'homme qu'elle aime. Chantal de Gournay,



PROSPEC
FILMS présente

UN AMOUR SOUMIS À UNE
SENSUALITÉ INEXPLORÉE...

18 ANS
Adultes

histoire d'O

LE CHEF D'OEUVRE
LITTÉRAIRE
ÉROTIQUE



A L'AFFICHE!

un film de Just (emmanuelle) Jaeckin avec Corinne Cléry

séances de libertinage chez Sade, si une victime se met à glousser de plaisir aux vexations qu'on lui inflige au lieu d'en pleurer, elle est immédiatement promue au rang de libertine. O en a à apprendre de Juliette.

Ah, les beaux jours de la société libertine! chez Sade la lutte des classes est

fornication: un langage politisé, le jean viril et des antennes pour détecter les connotations idéologiques qui heurtent sa susceptibilité féminine. Or, mes antennes ont plus d'une fois frémi au cours de ce film: il démontre que l'échange dans notre système reste le privilège de la société

comme une situation privilégiée où deux hommes échangent leurs idées et partagent amicalement ce que chacun possède. Le fiancé d'O veille sur son éducation pour la destiner finalement à Sir Stephen avec qui il entretenait des relations plus qu'amicales. Celui-ci deviendra alors son



CUBA: POLITIQUE ET DEVELOPPEMENT

LE GROUPE LATINO-AMERICAIN INVITE TOUS LES
ETUDIANTS A LA PROJECTION DU FILM
"PLAYA GIRON" ET A UNE EXPOSITION DE LIVRES
ET D'AFFICHES. UN REPRESENTANT DE LA
REPUBLIQUE DE CUBA FERA LA PRESENTATION!

MERCREDI 5 NOV. A
19h.30 amphi H 2045

Pavillon des Sciences Sociales.

OFFRE SPÉCIALE **PHOTOCOPIE**
 SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE D'ÉTUDIANT
6¢ ou moins
 REPRODUCTION 738-3372
Carlton
 6280 Côte des Neiges, Montréal, Qué.

7up **L'incola**
 ®

**DU NOUVEAU
 AU MAGASIN
 SERVICES-CAMPUS.**

Les Magasins de Services-Campus Viennent D'OBTENIR une entente AVEC UN NEGOCIANT EN AMEUBLEMENT, ce qui veut dire que vous pouvez obtenir des meubles à des prix jamais vu. 20,000 pieds carrés de meubles exposés.

Pour cela il vous suffit de passer à l'un des deux Magasins et obtenir votre "CARTE D'INTRODUCTION"
 Sans cette carte aucune entrée n'est possible à la Salle d'exposition.

Volume 58

Vol. 58 du Quartier Latin, No. 12, 24 novembre 1975. Les nouveaux collaborateurs sont les bienvenus au Volume 58. Les réunions de préparation ont lieu le JEUDI à 18 h. au 6ième étage du Centre Communautaire [C-6526]. La discussion des textes à paraître a lieu au local du Syndicat Politique des Etudiants de Science Politique au 4ième étage [secrétariat du département] du Pavillon des Sciences Sociales. Nous lançons une invitation spéciale aux gens de l'UQUAM qui sont intéressés à venir travailler avec nous.

Les photos qui paraissent dans le journal sont prises avec une caméra OLYMPUS OM-1 qu'on peut se procurer aux magasins de Services-Campus.

Depôt légal
 BIBLIOTHEQUE NATIONALE.
 COORDONNATEUR
 TECHNIQUE
 Pierre Tourangeau
 COLLABORATEURS
 Maryse Turcotte Pierre Anjou
 Michel Desmarais Viateur Boutot
 Pierre Paquette Andrée Côté
 Diane Bélanger André Lemire
 Alexandra Hobden
 Impression
 Payette et Simms Inc.
 Composition et montage
 SST Typesetting.

SERVICES DE RECHERCHES EDUCATIONNELLES

Catalogue de recherches bien documenté, bibliographie. Pour sous-gradués, gradués et autres. Documents envoyés une seule fois par école. Bas tarifs. Livraison: une semaine à 10 jours. TEL: [514] 331-2114.



Richard Doyle
 Biologie

on est 6 millions
 de presque parents,

faut se parler.



LES NEGOCIATIONS A L'U DE M !

L'étudiant de l'UdeM qui ne s'est pas encore aperçu qu'il y a des négociations entre l'administration de notre "chic" université et ses employés de soutien, est sans doute aveugle: l'automne a été fertile en actions de toutes sortes: manifestations, journées d'étude, ralentissements, etc...

Qu'en est-il exactement?

Réunis à l'intérieur d'un front commun, les différents syndicats d'employés du campus [1244, 1186, Poly, SNEUM, cafétérias et bibliothèques] sont à tenter d'obtenir le renouvellement de leur convention collective.

La négociation se mène à trois niveaux: local [front commun du campus], sectoriel [regroupant l'ensemble des universités de la province sauf Laval], et enfin le front commun provincial du secteur public et parapublique.

Bien que les universités ne fassent pas formellement partie de ce dernier niveau, la convergence des intérêts [par exemple les offres salariales seront sensible-

ment les mêmes], le fait qu'en dernière analyse, l'employeur est commun [l'Etat], feront qu'autant que possible les rythmes de la lutte entre le secteur

provincial. A ce niveau, il est à noter que plusieurs catégories d'employés de l'UdeM sont sous-payés particulièrement les commis, le personnel de métier et des

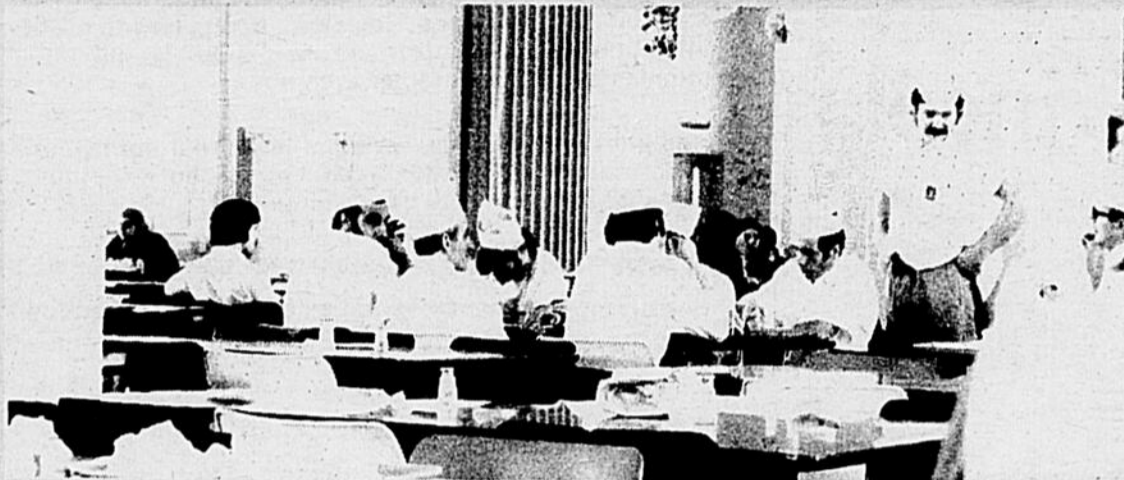
acquis, etc. Tout ça pour pouvoir se retrancher derrière la loi Trudeau, lorsqu'il sera question des salaires, et faire des propositions qui [comme c'est actuellement le

des inscriptions des étudiants, a déjà amené une première victoire. A l'UdeM, c'est le 1186 qui, lundi dernier, faisait une journée d'étude.

Face à la loi Trudeau, le mouvement syndical s'est donné un mot d'ordre: "leur plafond c'est notre plancher". On voit donc la nécessité de l'unité la plus large possible des secteurs en lutte. La grève générale comme réponse aux mesures anti-ouvrières s'organise déjà à plusieurs niveaux du mouvement ouvrier. D'ici là on se concentre sur la préparation d'une escalade dont l'un des aspects principaux sera la manifestation intersyndicale du 26 novembre prochain.

Le mouvement étudiant lui aussi est profondément impliqué dans cette situation. C'est dans cette mesure qu'il faudra, à l'UdeM, trouver les moyens concrets pour démontrer notre solidarité en participant activement à la journée de mercredi contre les mesures Trudeau.

P. PAQUETTE



universitaire et le front commun seront coordonnés.

Les revendications des employés sont essentiellement à deux niveaux: d'abord sur le normatif [les conditions de travail], plusieurs clauses sont à gagner; sur l'assurance-salaire, les vacances, les congés de maternité, etc. Ensuite, côté salaire, ils reprennent l'essentiel des demandes du front commun

cafétérias. En ce sens, des demandes de l'ordre d'un salaire minimum de \$165.00 et d'une indexation réelle sont loin d'être exagérées.

Côté patronal, on s'est jusqu'à maintenant soigneusement aligné sur les directives du gouvernement: blocage des négociations sur le normatif aux tables locales, propositions qui sont systématiquement des reculs par rapport aux

cas pour l'ensemble du secteur public] constitueront une diminution des salaires réels par rapport aux anciennes conventions.

Ecoeurés par une telle attitude le mécontentement gronde chez les employés. A l'UQAM où les négociateurs patronaux sont particulièrement arrogants plusieurs débrayages ont déjà eu lieu. L'occupation des bureaux du personnel liée à un blocage

UN GROUPE DE FEMMES ●●●

L'an dernier, la journée du 8 Mars organisée par les centrales syndicales [CEQ, CSN], des groupes indépendants [tels SOS Garderies comité 8 Mars, le Comité de Lutte pour l'Avortement et la Contraception libre et gratuit] et des groupes politiques [GMR], avaient amené des militantes de l'Université de Montréal à mettre sur pied un comité afin de reprendre et de discuter les problèmes spécifiques des femmes dans une société qui perpétue une division sexiste du travail et de la société, qui sur-exploite les travailleuses etc....

Cette année, des militantes se regroupent afin de reprendre le travail des femmes à l'U. de M. Bien que nous considérons l'expérience de l'an dernier comme un acquis dont il faut tirer des leçons, le Comité actuel se différencie en ce sens qu'il n'a pas encore repris la plateforme du comité précédent préférant utiliser les discussions actuelles pour élaborer une ligne de pensée coulant d'une prise de conscience de nos militantes. De plus, le Comité a adopté le principe que

contrairement à son prédécesseur le comité dans un premier temps ne serait ouvert qu'aux femmes [employées, étudiantes ou professeurs] pour permettre à

des problèmes d'oppression et d'exploitation quotidiennement vécus. Localement nous verrons à toucher le plus grand nombre de femmes et nous envisageons la sortie d'une plateforme de références suite à nos discussions, nous n'envisageons pas de limiter notre

action au seul campus de l'Université de Montréal. En effet, comme le Comité 8 Mars de l'an dernier s'est montré à la hauteur d'une action locale et aussi d'une

exploitation et de l'oppression des femmes; nous envisageons la possibilité et l'urgence de nous lier aux comités de femmes existants ailleurs [Comité femmes de l'UQAM, comités de femmes dans les syndicats, groupes indépendants] afin d'actualiser notre compréhension et de mieux connaître le développement du mouvement femmes au Québec. C'est à partir de ceci que nous pourrions mieux orienter notre intervention non seulement dans le sens d'une sensibilisation plus large sur les questions des femmes à l'U de M., mais aussi pour travailler positivement à renforcer les luttes de femmes.

Nous invitons toutes les femmes qui sont intéressées à participer au Groupe de femmes de l'U. de M. à venir nous rencontrer chaque lundi à 4 heures au local 5137. Mardi soir à 7.h.30 au local 5141; il y aura une réunion spéciale à laquelle les militantes de l'UQAM, Maisonneuve et Bois-de-Boulogne présenteront leur groupe pour leur campus respectif. Venez en grand nombre.



toutes de s'insérer dans le groupe sans reproduire les rapports de domination entre hommes et femmes qui sont souvent à la base de la radicalisation des femmes. Il ne faut pas voir dans cette décision une réaction sexiste, mais un moyen de créer les conditions les plus fa-

des problèmes d'oppression et d'exploitation quotidiennement vécus.

Localement nous verrons à toucher le plus grand nombre de femmes et nous envisageons la sortie d'une plateforme de références suite à nos discussions, nous n'envisageons pas de limiter notre

intervention externe comme sa participation à la journée centrale du 8 Mars, son appel pour le contingent femmes de la manifestation du 1er Mai liant la lutte des femmes à celle de l'ensemble du mouvement ouvrier dans le renversement de l'ennemi commun responsable et de l'ex-